



Modification des horaires de travail

Par **jack.R**, le **21/06/2021** à **18:22**

Bonjour,

Je me permets de lancer cette question sur ce forum en espérant avoir une réponse.

Je voudrais savoir si mon employeur à le droit de changer mes horaires de travail ?

Je précise, je suis actuellement sur un régime 2x8x5 (une semaine de matin, une semaine d'après midi donc du lundi au vendredi) .

Mon employeur souhaiterait faire fusionner mon secteur avec un autre pour le transformer en 5X8 (ça lui évite de faire deux embauches)

Aujourd'hui je ne travail ni de nuit et encore moins les weekends (et je ne souhaite clairement pas les faire).

En plus de changer mes horaires de travail , mes taches seront également revues.

J'attends vos commentaires svp

Merci par Avance

Jack

Par **P.M.**, le **21/06/2021** à **18:31**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur ne peut pas vous faire travailler de nuit sans votre accord et vous imposer un nouvel horaire qui bouleverserait votre vie personnelle notamment en vous faisant travailler le dimanche alors que ce n'était pas le cas précédemment...

Les tâches que vous devez effectuées ne doivent pas être trop éloignées de votre qualification...

Par **Prana67**, le **21/06/2021** à **18:53**

Bonjour,

D'accord avec PM. Vérifiez peut être ce que dit votre contrat de travail concernant les horaires.

Par **P.M.**, le **21/06/2021** à **18:58**

Certaines modifications ne peuvent pas être apportées comme le travail de nuit même si elles sont prévues au contrat de travail...

Par **jack.R**, le **21/06/2021** à **19:24**

merci pour ces informations,

Sur mon contrat de travail il y'a de renseigné mon regime de travail soit 2x8x5 mon coefficient (salaire) et l'intitulé de mon poste ...pour le reste il n'y a rien de renseigné voir même supposé que mon poste puisse évoluer au niveau des horaires.

Par **P.M.**, le **21/06/2021** à **20:59**

Donc, raison de plus...